

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070907-08\_64\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

8/64-07

Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## DEUXIEME CONGRES PROFESSIONNEL DES PROFESSEURS DE ET EN LANGUE REGIONALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8e/05 du Conseil Général du 15 décembre 2006, relative au BP 2007 programme langue et culture régionales 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le versement à l'Association des instituteurs et enseignants de langue régionale « Lehrer » 134 a rue de la Schwang à Weinbourg, d'une subvention de 6 000 € pour le Forum préparatoire du 24 octobre 2007 et le deuxième Congrès national des professeurs de et en langue régionale à Guebwiller du 27 au 28 octobre 2008 à raison d'un premier mandatement de 3 000 € en 2007 et, sous réserve de l'inscription budgétaire du crédit correspondant, d'un second de 3 000 € en 2008.
- ❖ autorise le Président à signer la convention jointe au rapport.
- ❖ précise que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, enveloppe 20306.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH